

Vivre ensemble à Mancieux



Mancieux

Village du Comminges

Bulletin municipal N° 42 Avril 2024

Site internet de Mancieux

Le site internet est accessible à l'adresse ci-dessous :

<https://www.mairie-mancieux.fr/>



Le site est régulièrement mis à jour. Vous y trouverez les dernières actualités, ainsi que des informations pratiques, les comptes-rendus des conseils municipaux, et bien d'autres informations. L'application Panneau Pocket, pour smartphones Android et Apple, vous permet de recevoir les informations et les alertes en temps réel.

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	Page 2
Numéro d'urgence 114	Page 3
Renouvellement CNI et passeport - Animations à venir	Page 4
Le pays Comminges Pyrénées	Page 5
Feux de jardin - Carnets	Page 6
Arnaques aux numéros surtaxés et abonnements internet	Page 7
Infos pratiques	Page 8

Le mot du maire

Chères manciousaines, chers manciousains,

La préservation du pouvoir d'achat reste une priorité pour votre conseil municipal. Cette année encore et depuis plus de 15 ans, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés. Il en est de même pour la Communauté de communes qui n'a pas revu à la hausse les taux des impôts locaux, ni celui de la taxe appliquée à la collecte des ordures ménagères.

Nous souhaitons compléter les informations relatives à votre sécurité. Les numéros d'urgences sont nombreux. Certains sont liés à des situations d'urgence, d'autres sont destinés à l'écoute et au conseil. Mais dans tous les cas la gratuité de ces appels est la règle. Vous trouverez dans ce bulletin un descriptif du numéro 114. Ce numéro d'urgence est au service des personnes rencontrant des difficultés à parler ou à entendre (sourds malentendants, aphasiques, dysphasiques). Le 114, c'est l'accès au même service pour tous! Plus besoin d'aller chercher une personne entendante pour contacter les pompiers, la gendarmerie, la police ou les urgences médicales !

Les arnaques aux numéros surtaxés et aux abonnements internet sont en progression. Vous pourrez déjouer ces pièges en adoptant les bons réflexes décrits dans la fiche de communication rédigée par la Direction de la répression des fraudes.

Si vous souhaitez porter un projet ou réaliser des travaux de restauration de votre habitation, n'hésitez pas à solliciter les services du Pays Comminges Pyrénées. Cette structure locale gouvernée par des élus de notre territoire, et dotée de personnel compétent, est à votre service.

La période estivale approche et avec elle l'envie de s'évader vers d'autres contrées. N'oubliez pas de vérifier la validité de vos titres de transport sinon vous serez contraints de changer de destination ! L'édition d'un nouveau titre d'identité et de voyage nécessite un délai pouvant atteindre plusieurs mois.

Si vous ne pouvez pas partir, nous vous proposons plusieurs animations à Mancieux :

- * Le marché de printemps le 26 avril au profit de l'école, avec la participation de l'ALAE .
- * Du 22 au 26 mai exposition photos et cinéma en plein air dans le cadre de la fête de la nature portée par la Communauté de communes.
- * L'association Arbas Salat Animation organise le 02 juin une randonnée dont l'inscription de 5€ sera intégralement reversée à la Fédération de cardiologie.
- * Ce ne sont pas les boules de pétanque, mais celles du boulier loto que les pétanqueurs vont faire tourner le 09 juin.
- * Le 28 juin le conseil municipal mettra le feu pour la St Jean sur le site de l'ancien stade.
- * Enfin, les conseillers municipaux seront prêts pour animer le village les 27 et 28 juillet avec la fête locale, et pour organiser la traditionnelle randonnée du 15 aout.

Nous espérons que tous les bénévoles qui gravitent autour de ces animations seront récompensés par une participation massive des manciousains.

Je vous donne rendez-vous pour ces festivités, et vous souhaite de vivre un été agréable.

Le Maire, Henri GOIZET

Numéro d'urgence 114

Le 114 est le service public d'urgence gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7, réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques pour contacter les secours (SAMU, sapeurs-pompiers, police, gendarmerie) les plus proches, grâce à la conversation totale (visio, texte, voix, images).

Les appels sont traités, sur l'application ou sur le site, par une équipe d'agents formés à la Langue des Signes Française et à la prise d'appel en texte adapté, en lien avec les services d'urgence.

Placé sous l'égide du Comité Interministériel du Handicap, le 114 est cogéré par le Ministère de l'Intérieur et par le Ministère des Solidarités et de la Santé. Sa mise en oeuvre est assurée par le CHU Grenoble Alpes.

Vous êtes témoin ou victime d'une situation d'urgence ?

Sur le site internet ou sur l'application Urgence 114, vous pouvez contacter directement le 114 : des agents, sourds ou entendants, gèrent votre situation en lien direct avec le service d'urgence le plus proche.

Dès maintenant, vous pouvez remplir à l'avance votre profil pour gagner du temps en cas d'urgence.

Plus d'informations sur :

<https://www.info.urgence114.fr/>



Le 114, comment ça marche ?

Vous êtes témoin ou victime d'une situation d'urgence ?
Contactez immédiatement **Urgence 114**. Le 114 gèrera votre alerte en lien direct avec le service d'urgence du département de l'appel.



Préparer son 114 : répondre à l'urgence, c'est l'anticiper

Où nous trouver ?



Remplir à l'avance votre profil sur l'application **Urgence 114** et sur notre site internet, c'est gagner un temps précieux lors de l'appel aux secours.



Renouvellement de vos titres d'identité et de voyage : pensez à anticiper !

Vous souhaitez obtenir un rendez-vous en mairie pour une demande ou un renouvellement de pièce d'identité ? L'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a mis en place un service en ligne facilitant la prise de rendez-vous en mairie.

Le moteur de recherche de l'ANTS permet de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique.

Accéder au moteur de recherche sur le site de l'ANTS :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Il vous faudra renseigner plusieurs informations :

- la distance maximale de recherche (20, 40 ou 60 kilomètres) ;
- le motif du rendez-vous ;
- le nombre de personnes réalisant la demande ;
- votre localisation.

Grâce aux critères indiqués, le moteur de recherche vous propose des créneaux de rendez-vous **sur une période de 3 mois maximum**. Vous pouvez moduler les dates de début et de fin de recherche à l'aide du calendrier.

Pour rappel, **vous pouvez effectuer votre demande ou votre renouvellement de carte nationale d'identité ou de passeport dans n'importe quelle mairie**, à condition que celle-ci propose ce service. Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile.

Une fois le créneau choisi, vous êtes automatiquement redirigé vers le site de la mairie concernée pour prendre un rendez-vous en ligne.

Toutes les mairies ne sont pas encore référencées dans le moteur de recherche. Pour plus d'informations, consultez le site : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/villes>

Il est conseillé de vérifier la validité de vos titres d'identité et de ne pas attendre le dernier moment pour les renouveler. Pour simplifier votre démarche d'obtention de carte nationale d'identité et de passeport, il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne (<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>) avant de se rendre en mairie pour finaliser le dossier.

Animations à venir

26 avril 2024	: Marché de printemps à partir de 16h30 sous le préau.
22 au 26 mai 2024	: Expo photos dans le cadre de la fête de la nature.
25 mai 2024	: Cinéma en plein air sous le préau dans le cadre de la fête de la nature, projection du film « L'âge de glace »
2 juin 2024	: Randonnée (3 parcours) organisée par l'ASA (Arbas Salat Animation).
9 juin 2024	: Loto de la pétanque à partir de 14h30 sous le préau.
28 juin 2024	: Feu de la Saint-Jean, à l'ancien stade.
27 et 28 juillet 2024	: Fête locale.
15 août 2024	: Randonnée.

Le pays Comminges Pyrénées

Regroupant les trois Communautés de communes du sud du département de la Haute-Garonne, Cœur et Coteaux du Comminges, Cagire Garonne Salat et Pyrénées Haut Garonnaises, le PETR Pays Comminges Pyrénées s'étend sur 235 communes et plus de 77.000 habitants, sur une large superficie de 2.140 km².

Il est administré par un comité syndical composé de 52 délégués titulaires et de 52 suppléants.

Cadre de contractualisation des politiques territoriales, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées est missionné par ses membres pour accompagner les porteurs de projets et mettre en œuvre une animation territoriale autour de thèmes fédérateurs et structurants pour le territoire, en lien avec de nombreux partenaires :

- **Aménagement et planification durable**, via la mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé en juillet 2019 ;
- **Transition énergétique**, dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial mutualisé avec les trois communautés de communes membres ;
- **Mobilité durable**, en partenariat avec la Région Occitanie ;
- **Agriculture et alimentation**, via l'animation d'un Projet Alimentaire Territorial soutenu par la DRAAF ;
- **Filière forêt-bois**, en complémentarité avec l'ensemble des partenaires du territoire ;
- Accompagnement des porteurs de projets, en mobilisant les outils financiers que sont notamment le Contrat Territorial Occitanie, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, l'ATI FEDER ainsi que le programme LEADER, pour lequel le Pays est porteur d'un Groupe d'Action Locale.

La gouvernance du Pays

Le Pays est présidé par M. François ARCANGELI, Président de la communauté de communes Cagire Garonne Salat. Il est constitué d'une instance délibérante, le **Comité Syndical**, assisté d'un **Bureau**, et de deux instances consultatives : la **Conférence des Maires** et le **Conseil de Développement**.

L'équipe du Pays

Les missions, mises en œuvre à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées, lui sont confiées par ses trois communautés de communes membres, selon un **principe de mutualisation des enjeux et de moyens**. Au fil des ans, ces missions se sont étoffées comme l'indique le schéma qui suit :

Pour mettre en œuvre ces missions, l'équipe du PETR Pays Comminges Pyrénées est structurée autour de deux pôles.

Pôle Développement Territorial : 11 collaborateurs à temps plein.

Pôle d'instruction des droits du sol (ADS), qui est en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme et qui compte 7 collaborateurs à temps plein.



Pour mettre en œuvre ces missions, l'équipe du PETR Pays Comminges Pyrénées est structurée autour de deux pôles.

Pôle Développement Territorial : 11 collaborateurs à temps plein.

Pôle d'instruction des droits du sol (ADS), qui est en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme et qui compte 7 collaborateurs à temps plein.

Feux de jardin

Faire un feu dans votre jardin pourrait vous coûter très cher. Voici ce que dit la loi.

Après avoir pris soin de son jardin, en taillant quelques branches et en ramassant des brindilles, l'idée de les brûler peut sembler tentante. Cependant, cette pratique est à éviter pour deux principales raisons : d'une part, elle est nocive pour l'environnement, et d'autre part, elle peut entraîner des conséquences financières importantes.

Voici pourquoi.



9 % des Français et des Françaises persistent à brûler leurs déchets verts dans leur jardin.

Pourtant, cette habitude est à proscrire, car elle libère dans l'air d'importantes quantités de monoxyde de carbone et de particules fines, **nuisibles à la santé humaine.**

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, brûler 50 kg de déchets verts produit autant de particules que parcourir 9 800 km en voiture diesel récente en circulation urbaine, ou 37 900 km en voiture essence. Outre la pollution de l'air, la fumée issue de cette combustion peut causer des désagréments pour

les voisins et la circulation routière.

En raison de ces risques (et des perturbations que la fumée peut causer pour le voisinage et la circulation routière), **brûler des déchets verts est strictement interdit par la loi. Les contrevenants s'exposent à une amende de 750 €,** une sanction qui incite à la prudence.

En outre, il est important de souligner que ce type de feu peut également déclencher des incendies, en particulier si le jardin est mal entretenu ou situé à proximité de forêts ou de champs cultivés.

Heureusement, des alternatives existent. Les déchets verts peuvent être laissés pour se décomposer et devenir du compost, utilisés comme paillis, ou encore déposés gratuitement en déchetterie.

Carnet

Décès : Jeanne Lebrun le 26/03/2024

Campagne de communication de la DGCCRF

(Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes)

arnaques aux numéros surtaxés et abonnements internet

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Les bons réflexes

Numéros surtaxés et abonnements internet :

Attention aux pièges

J'évite les mauvaises surprises sur ma facture de téléphone



DG CCRF
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Comment reconnaître un numéro surtaxé ?

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyage, annuaire, etc.).

Les 3 types de numéros pouvant être surtaxés sont :

→ Les numéros spéciaux à 10 chiffres commençant par 081, 082 ou 089

→ Les numéros courts à 4 chiffres commençant par 10 ou 32 à 39

→ Les numéros courts à 6 chiffres commençant par 118

Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur ma facture téléphonique.

Les services clients doivent être joignables sans passer par un numéro surtaxé.

Une signalétique mise en place par les professionnels m'informe du prix qui sera facturé :

0 825 123 456 Service 0,80 €/min + prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

0 809 100 114 Service gratuit + prix appel

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

0 800 134 426 Service & appel gratuits

Numéro gratuit aucune facturation (vert).



Le site surmafacture.fr est la plateforme d'information consommateur consacrée aux solutions de paiement sur facture, gérée par les principaux opérateurs téléphoniques.

Il me permet de connaître le coût et le service proposé par un numéro surtaxé.



1 Attention aux numéros inconnus. Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :

#jenecliquepas
#jenerappellepas !

2 Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : je consulte l'annuaire inversé sur www.surmafacture.fr pour connaître le service et le prix.

3 Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.

4 J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :

- vert = gratuit
- gris = prix d'un appel normal
- violet = numéro surtaxé

Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débuter par un message d'information tarifaire.

→ Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ? Je dépose un signalement sur www.surmafacture.fr

→ Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ? Je le signale au



ou sur www.33700.fr



Signal Conso

Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits

Je dépose un signalement sur

signal.conso.gouv.fr

ou sur l'application



Comment déjouer les pièges ?

Attention aux SMS ou messages sur mon répondeur

Je peux recevoir un appel, un SMS ou un message sur mon répondeur d'un numéro commençant 06, 07 ou 09, 01, 02, 03, 04 et 05, me demandant de rappeler un numéro ou de cliquer sur un lien sous prétexte :

- d'urgence
- de gain attractif
- de démarches administratives
- de colis à retirer...

Message de 06 66 66 66 66

Vous avez un colis, appelez le 0825...

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification en consultant l'annuaire inversé : www.surmafacture.fr.

Attention sur internet au « Click to Call » (cliquer pour appeler)

En faisant une recherche sur internet (médecin, vétérinaire, administration, etc.) on peut me proposer de cliquer sur un numéro pour appeler directement.

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification. Toutes les informations pratiques sur les numéros spéciaux sont disponibles sur le site www.surmafacture.fr.



Attention aux abonnements Internet+

En naviguant sur internet, je peux cliquer, sans faire attention, sur un bouton qui m'abonne à un service payant. Cela peut arriver à la suite de nombreux clics qui réduisent ma vigilance.

Le coût sera prélevé directement sur ma facture téléphonique grâce à Internet+, la solution de paiement proposée par les opérateurs téléphoniques.

Elle permet de régler des services digitaux (VOD, musique, jeux,...) sans fournir ses coordonnées bancaires en étant prélevé directement sur sa facture téléphonique. Je peux être facturé jusqu'à 300 € / mois pour plusieurs abonnements Internet+.



Informations pratiques

Mairie de Mancieux

Maire : Henri GOIZET

Secrétaire de mairie : Nathalie Mailleau

Adresse : 5 Place de la Mairie 31360 Mancieux

Tel : 05 61 90 24 25

Mail : mairiemancieux@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.mairie-mancieux.fr/>

Horaires : Lundi 13h30—17h00 Jeudi 8h00 - 12h00 et 14h00—17h00 Vendredi : 9h00—12h00 et 14h00—17h00

Tri sélectif : des colonnes de tri sont à votre disposition lotissement des Campasses et rue du Pont romain

Réseau eau potable, assainissement collectif et non collectif :

Syndicat des Eaux Barousse Comminges Savès

BP 20104 31806 Saint Gaudens CEDEX Tel : 05 61 94 81 81

Astreinte eau : 06 89 84 25 30 Astreinte Assainissement : 06 30 91 74 98

Communauté de communes Cagire Garonne Salat

Président : François ARCANGELI

Adresse : 15 Avenue du Comminges 31260 Mane

Tel : 05 61 98 49 30

Mail : secretariat@cagiregaronnesalat.fr

Site : <https://www.cagiregaronnesalat.fr/>

France Services : <https://www.france-services.gouv.fr> Mail : franceservices@cagiregaronnesalat.fr

Déchetterie de Saint-Martory : fermée tous les lundis.

Horaires d'été du 1^{er} Avril au 30 Septembre : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 17h50. Les jeudis de 14h00 à 17h50.

Horaires d'hiver du 1^{er} Octobre au 31 Mars: mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h00 à 11h50 et de 13h30 à 17h20. Jeudi de 13h30 à 17h20.

Crèche : rue des Ecoles 31360 Saint-Martory 05 61 90 17 45

Conseil Départemental

Maison des Solidarités : 2, rue du Stade 31290 Salies du Salat 05 61 97 88 92

Maison Départementale de Proximité

4, rue du Centre Saint Martory 05 62 00 24 91

ALAE

Adresse place de la Mairie 31360 Mancieux

Horaires : 7h30-8h50, 12h00 - 13h50, 16h15 - 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

7h30 - 8h50 les mercredis

Directrice : Isabelle HUILLET

mail : ccstmartory@orange.fr

Ecole

Adresse : rue des Ecoles 31360 Mancieux

05 61 90 32 61

Directrice : Isabelle BERNARDET

Horaires : 8h50 -12h00, 13h50 -16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. 8h50 -12h30 les mercredis

Cantine : réservation des repas au 05 61 90 24 25

Associations

Sporting Club Manciousain Pétanque : Présidents Laëtitia NAGY - Ghislain BOYER

ACCA Chasse : Président Joël ARTIGUES